

COMMUNE DE TORSAC

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE N° 16 DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 janvier à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la mairie de Torsac, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 11 janvier 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Laurent BENETEAU, Bernard BOUCQ, Philippe BRISSEAUD, Didier SAUMON, Catherine VARAS-DIARRA, Jimmy GUISET, Marie-Line TARDY, Jordane BONNAMY, Wilfried BLANC, Hervé GRÉGOIRE, Chantal SURGET, Pascal LARPE, Olivier ADAM, Patricia LABUSSIÈRE,

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Madame TARDY Marie-Line est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022
2. Restaurant « La Forge »
3. SYBRA : enquête publique sur le programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des Bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de la Nouère et de la Touvre et leurs affluents.
4. Repas des aînés
5. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 7 décembre 2022

Délibération n° 2023_16_1

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022, est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Présents : 15 - Votants : 15 - Pour : 15

Restaurant « La Forge »

Délibération n° 2023_16_2

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Pascal MELIN, propriétaire du fonds de commerce du restaurant « La Forge » envisage de le vendre et qu'il rencontre des difficultés. Il est rappelé que la commune de TORSAC est propriétaire des murs et qu'un important projet de travaux susceptible de perturber l'exploitation du fonds de commerce sur une durée non encore déterminée va être engagé dans les mois à venir par la commune.

La commune souhaite envisager toutes les solutions et options possibles pour maintenir l'activité de son seul commerce.

Après avoir rencontré Monsieur MELIN et évoqué avec lui les différentes possibilités, dont l'acquisition du fonds de commerce par la commune, les élus ont défini les trois modes d'action alternatifs suivants :

- 1- Préempter lors de la vente du fonds de commerce aux mêmes conditions qu'un éventuel acheteur ;
- 2- Délivrer un congé au preneur sans offre de renouvellement mais avec offre d'une indemnité d'éviction venant compenser la perte du fonds de commerce ;
- 3- Acheter de gré à gré le fonds de commerce, évalué à dire d'expert neutre désigné sur requête conjointe de la commune et de l'exploitant et dont les honoraires seraient partagés entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a validé chacune des hypothèses de travail et autorise Madame le Maire à exercer celle des trois actions qui préservera le mieux les intérêts de la commune sans léser ceux de Monsieur Pascal MELIN, le tout afin de poursuivre de manière harmonieuse la réalisation des travaux tout en sauvegardant l'existence du fonds de commerce.

Présents : 15 - Votants : 15 - Pour : 15

SYBRA : enquête publique sur le programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des Bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de la Nouère et de la Touvre et leurs affluents

Délibération n° 2023_16_3

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable sur le programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de la Nouère et de la Touvre et leurs affluents ;

Le dossier d'enquête publique est relatif à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de la Nouère et de la Touvre et leurs affluents,
- la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

L'enquête publique d'une durée de 39 jours est menée depuis le 9 décembre 2022 à 9h jusqu'à ce jour, le 16 janvier 2023 à 17h.

Le conseil municipal a jusqu'au 31 janvier 2023 pour émettre un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 du SYBRA des bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de la Nouère et de la Touvre et leurs affluents, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 15 - Votants : 15 - Pour : 13 - Abstentions : 2

Repas des aînés

Rendez-vous est donné aux élus samedi 21 janvier 2023 à la salle polyvalente pour les préparations du repas des aînés qui aura lieu le lendemain à 12 h.

Questions diverses

- La formation pour l'utilisation du défibrillateur aura lieu le samedi 4 février 2023 de 14 h à 17 h à la salle polyvalente.
- Mercredi 18 janvier 2023 sur la place blanche de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h : animation gratuite « Ma maison à venir » avec un ergothérapeute pour présenter la multitude de dispositifs qui existent aujourd'hui dans la maison, afin d'aider chacun au quotidien.
- Le projet éolien mené par ENERTRAG sur la commune de TORSAC est suspendu.
- Soirs bleus 2023

La commune de Torsac accueillera de nouveau les « Soirs Bleus » en 2023.

Deux dates sont proposées en fonction de la disponibilité des artistes :

- soit le samedi 24 juin 2023 avec les artistes suivants :
1ère partie : Caillasse Le Guichet
2e partie de soirée : Yellow Bird Calypso
- soit le samedi 1e juillet avec les artistes suivants :
1ère partie : The Crazy Mozarts
2e partie de soirée : Babaï Lugu et Alala

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, et an ci-dessus